



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 80477

## Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et sur l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH). En effet, à l'occasion du projet de loi de finances 2015, un prélèvement de 29 millions d'euros par an de 2015 à 2017 a été voté sur les FIPHFP et l'AGEFIPH. Si ces prélèvements ont pour but de financer la création de nouveaux contrats aidés, il est nécessaire de ne pas perdre de vue le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) remis au Premier ministre le 3 décembre 2014 portant sur les « liens entre handicap et pauvreté : les difficultés dans l'accès aux droits et aux ressources ». Dans ce rapport, il est rappelé que le taux d'emploi et le niveau de formation des personnes en situation de handicap sont très médiocres. Parmi les pistes proposées, l'IGAS préconise entre autres « une amélioration des dispositifs existants en revoyant la périodicité et les modalités de renouvellement de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, une meilleure coordination entre les fonds AGEFIPH et FIPHFP et un rapprochement physique entre les permanences de Cap emploi et celles de Pôle emploi ». Aussi lui demande-t-elle de préciser comment il entend mener à bien ces recommandations malgré les contraintes financières qui pèsent sur le budget du FIPHFP et de l'AGEFIPH.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Faure](#)

**Circonscription :** Gironde (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80477

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juin 2015](#), page 4076

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)